

COMMUNIQUE DE PRESSE



Finalisation de la prise de contrôle d'Aérowatt par JMB Énergie

Saran, Villeneuve les Béziers, le 28 septembre 2012 – Aérowatt et JMB Énergie, producteurs d'électricité verte en France, annoncent la finalisation de leur projet de rapprochement industriel annoncé le 18 juillet dernier.

En date du 27 septembre 2012, les trois principaux actionnaires d'Aérowatt, Demeter Partners¹ (25,69% du capital d'Aérowatt), Omnes Capital² (18,21%) et Viveris Management³ (détenant 21,16% dont 16,19 % ont fait l'objet de l'opération) ont cédé leurs actions Aérowatt au prix de 18 euros par action. L'acquisition par JMB Énergie a été financée par un crédit-vendeur d'une durée maximale de deux ans.

Au 28 septembre 2012, le capital social d'Aérowatt est réparti entre :

- JMB Énergie : 60,09% ;
- Viveris Management (via le FCP Innoveris IV et le FCPR Sud Capital 2) : 4,97% ;
- Management et salariés : 3,44% ;
- Autres actionnaires : 31,50%.

Conformément aux articles 234-2 et 235-2 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, JMB Énergie déposera prochainement un projet d'offre publique d'achat simplifiée (OPAS), sur la base de la même valorisation (18 euros par action Aérowatt), visant la totalité des actions Aérowatt qui ne lui appartiennent pas.

JMB Énergie a également l'intention de mettre en œuvre un retrait obligatoire sur les actions non présentées à l'OPAS si celles-ci ne représentent pas plus de 5% du capital ou des droits de vote d'Aérowatt.

Conformément aux dispositions réglementaires applicables, le Conseil de surveillance d'Aérowatt a procédé à la nomination du cabinet Ricol-Lasteyrie, représenté par M^{me} Sonia Bonnet-Bernard, M^{me} Florence Lafargue et M. Etienne de Lasteyrie, en qualité d'expert indépendant.

Aérowatt et JMB Énergie informeront le marché au fur et à mesure des avancées de l'opération.

¹ Actionnaire d'Aérowatt au travers du FCPR Demeter.

² Actionnaire d'Aérowatt au travers du FCPR Capenergie.

³ Actionnaire d'Aérowatt au travers du FCPI Innoveris IV, FCPI Innoveris V, FCPI Innoveris VI, FCPI Innoveris VII, FCPI Innoveris VIII, FCPR Sud Capital 2, FCPR Sud Capital III. Il est précisé que les actions détenues par le FCPI Innoveris IV et le FCPR Sud Capital 2 (4,97% du capital d'Aérowatt) seront apportées à l'offre publique d'achat simplifiée.

COMMUNIQUE DE PRESSE



A propos d'Aérowatt

Code ISIN FR0010396119 – Mnémo : ALWAT

Producteur indépendant d'électricité à partir d'énergies renouvelables en France, Aérowatt intervient dans toutes les étapes de développement de centrales éoliennes et solaires, depuis l'identification des sites jusqu'à la vente d'électricité.

Au 30 juin 2012, Aérowatt exploite 26 centrales éoliennes représentant 113 MW (81 MW détenus en propre) et 35 sites solaires équivalant à près de 21 MWc (10 MWc en propre).

Aérowatt a réalisé en 2011 un chiffre d'affaires consolidé de 27,5 M€, dont 20,6 M€ provenant de la vente d'énergie verte.

Depuis 2003, Aérowatt est qualifiée « entreprise innovante » par OSEO.

Contact Aérowatt

Contacts Actus

Jérôme Billerey
aerowatt@aerowatt.fr
02 38 88 64 64

Relations Presse : Anne-Catherine Bonjour
acbonjour@actus.fr
Relations Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib
jfl@actus.fr
01 53 67 36 36

A propos de JMB Énergie

Producteur indépendant d'électricité à partir d'énergies renouvelables en France, JMB Énergie (www.jmbenergie.com) intervient dans toutes les étapes de développement de centrales éoliennes, solaires, biogaz et hydroélectriques depuis l'identification des sites jusqu'à la vente d'électricité

Au 30 juin 2012, JMB Énergie exploite 10 centrales éoliennes représentant 60 MW, 43 sites solaires équivalant à près de 36 MWc, 5 centrales biogaz d'une puissance totale de 8 MW et 5 centrales hydroélectriques totalisant 4 MW.

JMB Énergie a réalisé sur son dernier exercice (clôture au 30 juin 2012), un chiffre d'affaires consolidé d'environ 38 M€ dont 25 M€ provenant de la vente d'énergie verte.

Contact JMB Énergie

Jean-Marc Bouchet
contact@jmbenergie.com
04 67 26 61 28